



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 – 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14/11/2025

ID : 095-259500627-20251107-D_2025_028-DE



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 novembre à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 17 octobre 2025, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, Sylvie COUCHOT, Anne FROMENTEIL, Benjamin CHKROUN (Visio), Cécilia TOUNGI-SIMO (Visio), Ramzi ZINAOUI (Visio),

Absents excusés : Rachid TEMAL, Hervé FLORCZAK,

Absents non excusés : France-Lise VALIER, Malika YEBDRI.

DÉLIBÉRATION 2025 – 028

Objet : Demande de subvention à la Région Île de France pour l'acquisition d'un tractopelle permettant la maintenance et la sécurisation du patrimoine de l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant de l'acquisition d'un tractopelle pour l'Île de loisirs estimé à 100 000 euros TTC,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'un engin type tractopelle en état d'usure très avancé malgré son entretien pour permettre un entretien optimal et sécurisé du patrimoine de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'il est impératif de procéder à l'acquisition d'un tonnage supérieur dû à l'augmentation des travaux en régie,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Benjamin CHKROUN,

APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ,

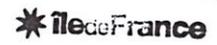
APPROUVE le projet d'acquisition d'une tractopelle à l'Île de loisirs pour un montant de 100 000 € TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondantes,
SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation d'anticiper cette acquisition.

Le Président

Thibault HUMBERT


île
de Loisirs
Cergy-Pontoise


île de France